

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans le corps des Adjoint Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur à l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement d'un Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'Université Polytechnique Hauts-de-France, est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Philippe PUDLO, Vice-Président délégué pour une université durable et inclusive, Chargé de mission mobilité durable et handicap, Université Polytechnique Hauts-de-France

Madame Peggy COUDEVILLE, Conseillère professionnelle, CAP EMPLOI Grand Hainaut, Valenciennes

Madame Valérie BRAEM, Responsable du développement des compétences et du conseil en mobilité carrière, Direction des ressources humaines, Université Polytechnique Hauts-de-France

Monsieur Olivier HESPEL, Directeur de service, Direction des affaires financières, Université Polytechnique Hauts-de-France

Madame Christelle LAUB, Responsable administrative et pédagogique, INSA Hauts-de-France

Madame Maria-Stella PICCIGALLO, Correspondante handicap pour les personnels à la Direction des Ressources Humaines, Université Polytechnique Hauts-de-France

Article 2 : Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 22 mai 2024



Abdelhakim ARTIBA
Président
Université Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE